



**Identification de l'organisme**  
**Mairie de MERVILLE**  
**Place de la Libération**  
**59 660 MERVILLE**  
**Tél : 03 28 48 20 22**  
**Fax : 03 28 49 68 05**

---

**Objet du marché :**

PREAMBULE /

Le présent marché concerne l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la Ville de Merville

Engagée dans une démarche de maîtrise de l'énergie, la Ville de Merville souhaite que ce contrat garantisse la maîtrise des coûts et l'efficacité énergétique des installations. Ces deux exigences devront toujours être menées dans le respect du confort des usagers et de la politique de sobriété, portée notamment par les investissements de la Ville pour les rénovations sur le patrimoine, dont le Titulaire devra être le relais dans sa gestion quotidienne et ses propositions d'amélioration.

Le marché comporte les prestations suivantes :

**P1 : Fourniture et gestion de l'énergie**

La fourniture de l'énergie pour une prestation à forfait température avec ou sans intéressement aux économies d'énergie (MT ou MTI) ou pour une prestation combustible et prestations (CP) selon les bâtiments (poste P1/1) ;

La fourniture unitaire de m3 d'eau réchauffée à usage sanitaire selon les bâtiments (poste P1/2) ;

La fourniture de gaz pour les autres usages selon les bâtiments (poste P1/3) ;

La refacturation à l'identique de la TICGN, de la CTA et de la location des postes gaz (poste P1/4).

**P2 : Conduite et maintenance** § La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant de l'ensemble des équipements techniques concernés ;

La prestation forfaitaire de moyens concernant la lutte contre la prolifération des légionnelles selon les bâtiments ;

Le suivi des visites réglementaires des installations techniques confiées ;

La fourniture forfaitaire de sel pour les adoucisseurs.

**P3 : Garantie totale**

La prestation forfaitaire de garantie totale de l'ensemble des équipements concernés (poste P3/1) ;

La prestation de renouvellement programmé des équipements avec clause de répartition en fin de contrat (Poste P3/2).

**Procédure de passation :**

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de début d'exécution.

Le marché devrait être notifié à son Titulaire aux alentours du 15 décembre 2017 pour une date de début des prestations le 1er janvier 2018.

### **Retrait des dossiers :**

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus au service marchés publics de la commune (merci de prévenir de votre passage) ou par mail sur demande à l'adresse suivante : [marchespublics.st@ville-merville.fr](mailto:marchespublics.st@ville-merville.fr)

Le dossier est disponible sur le site marchesonline.

### **Renseignements administratifs et techniques :**

Mairie de Merville – Place de la Libération – 59660 MERVILLE  
Tél : 03 28 48 20 22 Fax : 03 28 40 87 10  
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Service Finances → e-mail : [marchespublics.st@ville-merville.fr](mailto:marchespublics.st@ville-merville.fr)

### **Critères de sélection :**

Les critères de jugement des offres retenus sont les suivants :

1- La valeur technique de l'offre notée sur 60 points

Pour le poste P1 : 20 points

Valeur des engagements de consommations : 8 points

Cohérence et justification des engagements des consommations : 12 points

Pour le poste P2 : 20 points

Nombre d'heures annoncé : 5 points

Cohérence de la constitution de la redevance : 5 points

Qualités et adéquation des moyens humains et matériels : 5 points

Méthodologie et qualité des moyens mis en place pour la prévention de la légionellose : 5 points

Pour le poste P3 : 20 points

Cohérence de la redevance P3/1 : 5 points

Qualité du plan de renouvellement et pertinence des remplacements : 15 points

2- Le prix des prestations (sommes des redevances P1, P2 et P3) noté sur 40 points

Pour l'examen des offres, une note pour chaque critère (prix et valeur technique) sera attribuée aux différents candidats.

Les notes sont arrondies au centième, soit 2 chiffres après la virgule. Le millième se terminant par 0, 1, 2, 3, 4 est arrondi au centième inférieur et le millième se terminant par 5, 6, 7, 8 et 9 est arrondi au centième supérieur.

Le total des points acquis par chaque candidat déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Pouvoir Adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Précisions concernant les incohérences entre les différents montants et prix indiqués :

Marché PA 2017026  
Transports Collectifs

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du Pouvoir Adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation. Ceci sera, notamment, le cas s'il est constaté que le détail des prix n'est pas fourni.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Précision sur les questions complémentaires

Suite à l'ouverture des offres et conformément au IV de l'article 67 du Décret, la commission chargée de l'analyse des offres, peut demander aux candidats, de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

De plus, les offres paraissant anormalement basses au Pouvoir Adjudicateur pourront être rejetées sur décision motivée. Des précisions seront demandées et vérifiées. A cet effet, le représentant du Pouvoir Adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

**Date de l'envoi de l'avis à la publication : le 05 Octobre 2017.**

**Date limite de remise des offres : le 14 Novembre 2017.**